

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 MAI 2008**

=====

Date de convocation : 16.05.2008

Date d'affichage : 16.05.2008

Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 22 Votants : 23

Le 27 MAI 2008 à 20 H 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Albert BAZIRE, Maire.

Etaient présents : M. BAZIRE Albert, Mme LAURENT Sophie (à partir de 21 h 30), Mme JOUIN Marie-Thérèse, M. LEROUX Marcel, M. LEJEMBLE Gilbert, Mme JARDIN Odile, Mme FOURMENTIN Francine, Mme SAUVE Jacqueline, Mme MALACH Frédérique, M. NICOLLE Noël, M. HAMEL Gérard, Mme HAMEL Manuella, M. VARIN Jérôme, M. DESMASURES Jean-Claude, M. HEREL Olivier, M. SEGUIN Emmanuel, M. BOURDALE Jean-Pierre, Mme CANIOU Brigitte, M. SIMON Luc, M. JOSEPH Franck, M. BARBELETTE Marc, M. LECHANOINE Jean-Michel.

Absent excusé : M. DEVERE Claude

Procuration : M. DEVERE Claude à M. LECHANOINE Jean-Michel

Secrétaire de séance : M. LEROUX Marcel.

=====

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 9 avril 2008

Le compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 9 avril 2008 n'appelle aucune observation.

Travaux de voirie 2008 : Définition du programme de travaux et lancement d'un marché

La Commission des travaux s'est réunie le jeudi 22 mai pour proposer un programme de travaux de voirie pour l'année 2008. Les propositions sont les suivantes :

VOIRIE RURALE	Estimation
<i>Aménagement de sécurité et réparation de chaussée</i>	
- la Mazure Hamon	41 810
 <i>Réparations de revêtement urgentes</i>	
- La Butte Légeard	16 698
- Digue de l'étang de la Tessardière	6 673
- Rochefort (réfection en goudron)	7 301
- La Rousselière	7 797
- la Nicollière	5 645
 VOIRIE URBAINE	
<i>Réfection de trottoirs</i>	
- Rue Gallouin Dumesnil	6 260
- Rue Saint-Martin	2 612
 <i>Aménagement de sécurité</i>	
- Route de Gathemo (trottoir et cheminement piéton)	51 689
- Passerelle sur l'Yeurseult (Rte de Gathemo)	12 383
- Sortie chemin de l'étang sur Rte de Ger	19 955

<i>Voirie nouvelle</i> - création voie d'accès au futur lotissement (Chp Foire)	4 186
TOTAL	183 009

M. BOURDALE demande s'il est prévu de goudronner le trottoir rue de Tinchebray devant l'Office notarial. M. le Maire pense que ces travaux, qui étaient à la charge du Syndicat d'A.E.P., viennent d'être réalisés.

M. LECHANOINE demande si l'on a une idée du montant de tous les travaux de voirie à réaliser. M. le Maire indique qu'une enveloppe d'environ 180 000 € est affectée chaque année à la voirie mais qu'elle est insuffisante pour réaliser tous les travaux qui seraient nécessaires, aussi bien sur les trottoirs et les voies urbaines que sur les voies communales et chemins ruraux. Des priorités sont déterminées par la Commission en fonction de l'urgence des travaux.

En ce qui concerne la voie d'accès au futur lotissement au Champ de Foire, elle sera à la charge de la Commune car elle est sur un terrain communal et que la Commune doit l'accès aux zones constructibles. Par contre les voiries internes au lotissement seront à la charge du lotisseur qui les remettra à la Commune lorsque tous les travaux seront terminés.

M. HEREL demande que soit vu le problème de l'écoulement des eaux devant sa propriété, rue Capitaine Duval, suite aux travaux.

Pour la rue de Clérisson, il a été décidé de ne pas réaliser d'enrobé sur le trottoir tout de suite, d'une part parce que le Syndicat d'A.E.P. doit encore passer des canalisations sous ce trottoir, d'autre part parce que ce trottoir pourrait peut-être bénéficier d'un simple sablage plutôt que d'un revêtement en enrobé (au moins pour la partie située au-dessous de la rue Sœur St Antoine).

M. SIMON évoque la suggestion faite par certains membres de la Commission de mettre en place une zone bleue en ville. Il pense qu'il y a suffisamment de stationnement dans SOURDEVAL. M. le Maire explique que le but serait d'éviter les voitures « ventouses » qui stationnent à longueur de journée devant les commerces. Dans tous les cas, ce n'était qu'une suggestion et rien n'est décidé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ approuve le programme de travaux de voirie tel que défini par la commission,
- ✓ autorise M. le Maire à lancer une consultation d'entreprises en vue de la signature d'un marché à formalités adaptées, marché à bons de commande d'un montant compris entre 120 000 et 180 000 € H.T.,
- ✓ charge M. le Maire de solliciter une subvention au titre de la DGE (Dotation Globale d'Equipement) pour les travaux d'aménagement de la Route de Gathemo.

Projet de lotissement privé au Champ de Foire

Un promoteur privé souhaite aménager un lotissement de 34 parcelles dans les terrains situés au-dessous du parking du marché aux veaux. Le projet est en cours d'élaboration.

Le Conseil municipal avait donné un avis favorable, par délibération du 5 février 2008, pour échanger le petit parking situé côté chemin des Pivents, contre une bande de terrain le long des jardins situés à l'arrière des propriétés de la rue de Mortain, afin de créer une voie de

desserte de ces terrains. Le Conseil s'était d'autre part engagé à aménager une voirie d'accès au futur lotissement.

Le Conseil municipal sera donc de nouveau sollicité pour délibérer sur l'échange de terrains à réaliser, lorsque le service des Domaines aura fait connaître son estimation.

M. LECHANOINE demande ce qui garantit que le lotisseur réalisera bien l'ensemble des travaux. M. le Maire précise qu'il s'agit d'un lotissement privé et que le lotisseur est entièrement responsable de la réalisation ou non de ses travaux. Cependant, la voirie du lotissement ne sera reprise par la Commune que lorsque les travaux seront terminés et conformes aux obligations de l'autorisation de lotir.

M. LECHANOINE trouve le projet grandiose. M. le Maire pense que c'est une bonne chose que, comme lui, certains pensent que SOURDEVAL n'est pas mort !

Aménagement de la Médiathèque – Espace culturel : avenant aux marchés de travaux

Il est proposé de passer un avenant de régularisation avec l'entreprise GASTEBOIS titulaire du lot n° 5 – Menuiseries intérieures – pour l'aménagement de la Médiathèque – Espace culturel de SOURDEVAL.

En effet, lors de l'élaboration du projet, il était prévu l'installation d'une estrade suspendue pour la salle de batterie. Il est apparu, après essais, qu'une simple estrade posée sur de la mousse était suffisante pour assurer l'insonorisation entre cette salle de batterie située au premier étage, et la Médiathèque située au rez-de-chaussée.

Cette modification du projet initial entraîne une diminution du montant du marché de 4 500.00 € H.T. soit 5 382.00 € TTC (soit 14 % du montant du marché initial).

La Commission d'appel d'offres réunie le 13 mai dernier a émis un avis favorable sur la passation de cet avenant.

Le Conseil municipal, invité à en délibérer, donne son accord à l'unanimité et autorise M. le Maire à signer cet avenant.

Cession de terrain à M. et Mme Roger GRANGE

M. et Mme Roger GRANGE ont sollicité l'acquisition d'une parcelle de terrain dans l'actuel jardin du Presbytère.

M. l'Abbé LE CAM, Curé de SOURDEVAL, a donné un avis favorable pour qu'une partie de ce terrain leur soit rétrocédée.

La surface vendue serait de 144 m².

Le service des domaines a estimé le prix de vente de ce terrain à 6 € le m². Le bureau municipal propose un prix de cession de 10 € le m², les frais de géomètre et d'acte étant à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil municipal, invité à en délibérer, donne son accord à l'unanimité sur cette cession et autorise M. le Maire à signer l'acte de vente et toutes les pièces se rapportant à cette cession.

Echange de terrains Commune / JARDIN Joël

Le Conseil municipal, par délibération du 5 février 2008, avait décidé de l'ouverture d'une enquête publique pour la désaffectation en vue de la cession, d'une petite cour située à l'angle de la Place du Champ de Foire et de la Route de Ger, cession au profit de M. JARDIN Joël. La surface de cette cour est de 31 m². Le service des Domaines a estimé la valeur de ce terrain à 150 €.

Aucune observation n'ayant été formulée sur le registre d'enquête publique, le Commissaire-enquêteur a donné un avis favorable pour cette désaffectation.

En contrepartie, M. JARDIN cède à la Commune une bande de terrain à l'intersection de la route de Clérisson et de la rue des Vallées Durand, pour permettre l'aménagement de ces voies, pour une superficie de 51 m².

L'échange se ferait sans soulte, la Commune prenant à sa charge les frais de Géomètre et les frais d'acte.

Le Conseil municipal, invité à en délibérer donne son accord à l'unanimité et autorise M. le Maire à signer les actes de cession et acquisition et toutes les pièces s'y rapportant.

Acquisition de terrains à M. et Mme LEGUEDARD

Toujours pour permettre l'aménagement de la rue des Vallées Durand, il serait nécessaire d'acquérir une bande de terrain d'environ 1.00 m de large (27 m²) sur la propriété de M. et Mme LEGUEDARD (ancienne propriété de Mme ROBLIN), côté rue des Vallées Durand, pour rétablir l'alignement de la voie et aménager un trottoir.

Le bureau municipal a proposé à M. et Mme LEGUEDARD un prix d'acquisition de 1 € le m², la Commune prenant à sa charge la création d'un mur de soutènement, la réfection de la clôture, les frais de Géomètre et d'acte.

Le Conseil municipal, invité à en délibérer donne son accord à l'unanimité et autorise M. le Maire à signer l'acte d'acquisition et toutes les pièces se rapportant à cette acquisition.

Personnel communal : modification de poste

2 Agents communaux doivent prochainement partir en retraite :

- ✓ M. Gérard BONNEL, Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet au service des espaces verts – floriculture (le 30 juin 2008)
- ✓ Mme Nicole MERIENNE, Adjoint technique de 2^{ème} classe 20 heures/semaine, chargée de l'entretien des salles du COSEC (le 30 septembre 2008).

La Commission du personnel s'est réunie le 19 mai dernier et propose au Conseil municipal :

- ✓ D'augmenter le temps de travail du poste d'Adjoint technique de 2^{ème} classe actuellement occupé par Mme Catherine JEHAN à l'Espace culturel (14/35^{ème}) pour le porter à 35/35^{ème}, et ainsi assurer l'entretien du COSEC et de la Salle de Gymnastique.
- ✓ D'effectuer des transferts d'agents sur les postes des services techniques et de recruter, en remplacement de M. BONNEL un Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet ayant plutôt une qualification en électricité et électromécanique et qui serait plus spécialement affecté à la Station d'épuration.

Mme HAMEL demande si le complément de poste attribué pour l'entretien du COSEC a été proposé à des agents travaillant actuellement aux écoles. En fait, le choix a été fait de proposer ce poste en priorité à un Agent déjà en fonction dans les services de la Commune. De plus, le cumul avec un poste d'agent des écoles aurait été difficile par rapport aux horaires de travail.

Comme prévu lors de la réunion de la Commission, les agents concernés par les modifications d'affectation des emplois aux services techniques ont été consultés et ont donné leur accord.

M. LECHANOINE s'étonne que la Commission se soit réunie pour discuter de la nature du poste du remplaçant de M. BONNEL mais que la solution du non remplacement n'ait pas été proposée. Mme MALACH soutient que le non remplacement a bien été discuté en Commission mais que manifestement, au vu du travail à réaliser par les services techniques, il apparaissait nécessaire de maintenir ce poste. M. le Maire explique qu'il a fait des propositions, que les membres de la Commission ont échangé sur ces propositions et voté. Cependant il n'est pas nécessaire d'en délibérer puisque le poste existe déjà.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de porter le nombre d'heures du poste d'Adjoint technique de 2^{ème} classe actuellement occupé par Mme Catherine JEHAN de 14 h à 35 heures hebdomadaires.

Délégation de missions au Maire (complément)

Par délibération du 9 avril 2008, le Conseil municipal a délibéré pour donner un certain nombre de délégations au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales.

Monsieur le Sous-Préfet a demandé que le conseil municipal modifie cette délibération pour préciser les 2 points suivants :

1. Fixation, dans les limites déterminées par le Conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
2. Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil municipal ;

Sur le premier point, il est proposé de fixer la limite de cette délégation à un montant de 1 000 €.

Sur le second point, il est proposé de retirer cette délégation pour les actions en justice. Ainsi, si le cas se présentait, le Conseil municipal serait saisi directement.

Le Conseil municipal, invité à en délibérer, donne son accord à l'unanimité.

Annulation de la délibération portant désignation de délégués au C.A. de la Maison de retraite

Le Directeur de la Maison de retraite a fait savoir que les statuts de la Fondation « Asile St Joseph » prévoyait que ce soit le Conseil d'administration de la Maison de retraite qui désigne 2 conseillers municipaux pour siéger au Conseil d'administration de cet établissement (ce n'est donc pas au Conseil de les désigner).

Le Conseil municipal est donc invité à délibérer pour retirer sa délibération du 9 avril 2008.

Mme FOURMENTIN explique que c'était elle-même et Mme JOUIN qui avaient été désignées par le Conseil municipal pour le représenter au Conseil d'administration de la Maison de retraite. Il semble que la désignation se faisait de cette façon depuis de nombreuses années. Elle pense qu'il y a peu de chances qu'elle soit maintenant désignée par le Conseil d'administration de la Maison de retraite, alors que, de par son parcours professionnel, elle était à même d'occuper ce poste.

Mme FOURMENTIN rappelle que les statuts de la Maison de retraite datent du 20 avril 1877 et s'étonne que l'on demande à l'Office de Tourisme de modifier ses statuts qui sont devenus caduques et qu'on ne modifie pas ceux de la Maison de retraite qui sont vraiment obsolètes.

M. SIMON demande si l'on ne peut pas remettre à jour les statuts de la maison de retraite.

M. le Maire rappelle que cet établissement est privé, sous tutelle du Préfet et de l'Evêque et qu'il n'ira pas de son propre chef demander la modification des statuts.

M. HAMEL trouve étonnant que le C.A. de la Maison de retraite désigne des personnes dans le Conseil sans savoir si ces personnes sont intéressées. Mme HAMEL propose que le Conseil donne une liste des personnes intéressées pour que le C.A. de la Maison de retraite choisisse dans cette liste.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de retirer sa délibération du 9 avril 2008 portant désignation de 2 délégués au Conseil d'administration de la Maison de Retraite St Joseph par 16 voix Pour, 2 abstentions (MM. HAMEL et BARBELETTE) et 5 Contre (Mme FOURMENTIN, MM. BOURDALE, DEVERE, SIMON et LECHANOINE)

Rapport annuel sur le service de l'Assainissement

Comme chaque année, le Conseil municipal est invité à délibérer pour approuver le rapport annuel sur le service de l'assainissement pour l'année 2007.

Le Conseil municipal approuve ce rapport à l'unanimité.

M. le Maire rappelle que la Station fonctionne très bien grâce à un excellent suivi de la part des agents des services techniques.

Une visite de la Station sera programmée à 19 h 30, juste avant la prochaine réunion du Conseil municipal.

Rapport d'activité de la Médiathèque municipale

Le Conseil municipal est invité à prendre connaissance du rapport d'activité de la Médiathèque.

La fréquentation est en progression régulière, ce qui confirme que cet équipement était nécessaire.

M. HEREL suggère d'établir un tarif différent pour les personnes extérieures à SOURDEVAL. Plusieurs Conseillers pensent qu'effectivement, une différence de tarif, même

minime (pour ne pas pénaliser les enfants) serait justifiée puisque SOURDEVAL assume seul les charges de la Médiathèque.

Mme LAURENT suggère de demander à la responsable de la Médiathèque les statistiques de fréquentation par les personnes hors Commune.

M. le Maire souhaite évoquer le sujet avec les Collègues de la Communauté de Communes.

Avis du Conseil municipal sur l'installation de 4 éoliennes sur la Commune de GER

Monsieur le Préfet de la MANCHE a prescrit une enquête publique sur le projet de construction de 4 éoliennes sur la Commune de GER.

Cette enquête s'est tenue du 25 avril au 26 mai 2008. Le dossier a pu être consulté au Secrétariat de la Mairie.

Le Conseil municipal, invité à en délibérer, émet un avis favorable à l'unanimité sur ce projet.

Admission en non valeur

Budget Assainissement

Le Conseil municipal, invité à en délibérer, accepte à l'unanimité d'admettre en non-valeur une créance irrécouvrable sur le service de l'assainissement au nom de M. CIPRIANI Bruno et Mme LECONTE Christine pour un montant de 640.46 € H.T. soit 675.70 € TTC.

Décisions modificatives

Le Conseil municipal, invité à en délibérer, accepte à l'unanimité les propositions de virements de crédits suivants :

Budget principal de la Commune

Pour la régularisation d'écritures suite à la renégociation d'un emprunt en 2007 :

Section de fonctionnement

Dépenses :	Art. 668	Autres charges financières	9 800.00
	Art. 023	Virement à la section d'investissement	- 9 800.00

Section d'investissement

Recettes :	Art. 1641	Emprunts en euros	9 800.00
	Art 021	Virement de la section d'investissement	- 9 800.00

Pour les travaux de couverture de l'église :

Section d'investissement

Dépenses :	Art. 2313 - 304	Immobilisations en cours – Eglise	+ 5 000.00
	Art. 2313 - 257	Immobilisation en cours – Médiathèque	- 5 000.00

Budget du service de l'Assainissement

Pour admissions en non-valeur :

Section de fonctionnement

Dépenses :	Art. 654	Pertes sur créances irrécouvrables	400.00
	Art. 615	Entretien et réparations	- 400.00

Tirage au sort des jurés d'assises

Comme chaque année, le Conseil municipal est invité à tirer au sort à partir de la liste électorale 6 noms de personnes parmi lesquelles 2 pourront être appelées à participer au jury des assises.

Sont ainsi désignés :

N° 340	M. CHAMPION Albert	21, rue Commandant Clouard
N° 510	M. DELAUNAY Rémi	23, rue des Vallées Durand
N° 1078	M. JEANNE Auguste	La Thébaudière
N° 1488	Mme LEMONNIER Madeleine ép. PRINGAULT	Les Monts d'Eron
N° 1852	Mme PAGNY Nicole ép. JAMET	2, Résidence des Primevères
N° 2032	M. RENAULT Alain	10, Avenue Bernardin

Subvention au COS Cyclo-Sport

Une subvention de 610 € a été attribuée au C.O.S. Cyclo-Sport au budget primitif 2008 pour l'organisation de la course de la St Crépin. Or M. le Sous-Préfet nous a informé que la Commune ne pouvait pas verser cette subvention, la compétence relative au financement du Club Omnisports ayant été transférée à la Communauté de communes.

Aussi, pour cette année, il est proposé d'attribuer cette subvention de 610 € au Comité des Fêtes qui financera la course de la St Crépin. Pour l'an prochain, il sera demandé au C.O.S. d'inclure cette somme dans sa demande de budget à la Communauté de Communes.

Divers

A la demande de M. BOURDALE, M. le Maire demande que les questions diverses soient déposées au Secrétariat de la Mairie 48 heures avant la réunion.

Mme FOURMENTIN signale des problèmes au niveau de la voirie à la Boussardière, et M. SIMON explique que lors du dernier orage, la buse en traversée de route était insuffisante pour absorber toute l'eau. M. le Maire souhaite que l'ensemble de ces problèmes soient examinés lors de la pose de la canalisation d'assainissement dans ce secteur.

M. LECHANOINE interroge M. le Maire sur la cessation d'activité de l'Entreprise RENARD et demande à M. le Maire si M. RENARD a sollicité un soutien de la Collectivité. M. le Maire explique qu'il a effectivement été sollicité pour aider les salariés à retrouver un emploi, et trouver un repreneur pour ses bâtiments.

De même pour le magasin de chaussures qui doit cesser son activité, M. LECHANOINE demande si la Collectivité ne peut pas intervenir pour favoriser la reprise de l'activité. M. le Maire indique qu'il est aussi en négociations pour cette affaire mais que, s'agissant d'affaires privées, il faut être présent mais prudent et discret.

Mme SAUVE indique avoir reçu la visite de la nouvelle propriétaire de la Maison de la Presse qui est venu s'informer auprès des écoles de la liste des fournitures demandées aux enfants afin de les avoir en magasin et pouvoir répondre à la demande. Mme SAUVE pense que cette initiative mérite d'être soulignée.

Il est signalé des corbeilles à déchets à remplacer en centre ville et d'autre à ajouter (notamment rue de Mortain).

M. le Maire fait part du mariage de la fille de M. HEREL, Lauriane, mariage qui sera célébré à SOURDEVAL le 14 juin à 14 h 30. M. HEREL invite ses Collègues à participer à la messe et au vin d'honneur qui suivra.

Le Secrétaire de séance,
Marcel LEROUX.